

Centre scolaire de COMBOURG : circuits spécifiques
C01BASE

C01 MATIN

 NE PAS TRANSITER PAR LA VC DE LA PIONNAIS
 ACCES CITE SCOLAIRE PAR LE MOULIN MADAME

Code	Destination	Heure
CB01.001	fréquence: LM-JV----- Transporteur: GUILLOUX DURAND	
CB01.010	QUEBRIAC TRAVOUX	7:45
CB01.05K	QUEBRIAC PERCOTTE	7:49
CB01.057	QUEBRIAC PIVAUDIERE	7:51
CB01.01N	QUEBRIAC BOURG	7:55
CB01.01M	QUEBRIAC GRAND BOIS	7:58
CB01.01L	QUEBRIAC VILLE ES RAY/VILLE THEBAULT	7:59
CB01.01K	MEILLAC GRENOUILLERE	8:03
CB01.04E	MEILLAC VILLE HEUDE	8:07
CB01.000	COMBOURG CITE SCOLAIRE	8:25

C01BASE

C01 17H10

 DEPART COMBOURG VIA L'ETANG
 ARRET CHAPELLE AUX F. PAR RUE DES DAMES

Code	Destination	Heure
CB01.701	fréquence: LM-JV----- Transporteur: GUILLOUX DURAND	
CB01.000	COMBOURG CITE SCOLAIRE	17:10
CB01.031	COMBOURG CHATEAU GAILLARD	17:24
CB01.01H	LA CHAPELLE AUX FILTZMEENS BOURG	17:35
CB01.011	LA CHAPELLE AUX FILTZMEENS TREMABON	17:39
CB01.098	LA CHAPELLE AUX FILTZMEENS LOUCHE	17:40
CB01.023	COMBOURG MESLIERS	17:45

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de COMBOURG : circuits spécifiques

C01BASE

C01 18H10

CB01.801	fréquence: LM-JV----- Transporteur: GUILLOUX DURAND	
CB01.000	COMBOURG CITE SCOLAIRE	18:10
CB01.01X	TREMEHEUC GAUTRAIS	18:27
CB01.00H	CUGUEN EGLISE	18:31
CB01.05N	CUGUEN LANDE MARGRIT	18:33
CB01.00I	BROUALAN BOURG	18:35
CB01.093	LA BOUSSAC LE FRENE	18:37
CB01.00B	TRANS EQUIMAC	18:46
CB01.055	VIEUX VIEL EGLISE	18:59
CB01.125	SOUGEAL MAIRIE	19:04

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS = Abords de
 VC = Voie communale
 RD = Route départementale

Centre scolaire de COMBOURG : circuits spécifiques
C01MER

C01 MATIN

 NE PAS TRANSITER PAR LA VC DE LA PIONNAIS
 ACCES CITE SCOLAIRE PAR LE MOULIN MADAME

Code	Destination	Fréquence	Transporteur	Heure
CB01.001		fréquence: --E-----	Transporteur: GUILLOUX DURAND	
CB01.010	QUEBRIAC TRAVOUX			7:45
CB01.05K	QUEBRIAC PERCOTTE			7:49
CB01.057	QUEBRIAC PIVAUDIERE			7:51
CB01.01N	QUEBRIAC BOURG			7:55
CB01.01M	QUEBRIAC GRAND BOIS			7:58
CB01.01L	QUEBRIAC VILLE ES RAY/VILLE THEBAULT			7:59
CB01.01K	MEILLAC GRENOUILLERE			8:03
CB01.04E	MEILLAC VILLE HEUDE			8:07
CB01.000	COMBOURG CITE SCOLAIRE			8:25

C01MER

C01 MERCREDI MIDI

 DEPART CITE SCOLAIRE VIA LE MOULIN MADAME
 NE PAS TRANSITER PAR VC DE LA PIONNAIS

Code	Destination	Fréquence	Transporteur	Heure
CB01.01M		fréquence: --E-----	Transporteur: GUILLOUX DURAND	
CB01.000	COMBOURG CITE SCOLAIRE			13:00
CB01.04E	MEILLAC VILLE HEUDE			13:18
CB01.01K	MEILLAC GRENOUILLERE			13:22
CB01.01L	QUEBRIAC VILLE ES RAY/VILLE THEBAULT			13:26
CB01.01M	QUEBRIAC GRAND BOIS			13:27
CB01.01N	QUEBRIAC BOURG			13:29
CB01.057	QUEBRIAC PIVAUDIERE			13:32
CB01.05K	QUEBRIAC PERCOTTE			13:34
CB01.010	QUEBRIAC TRAVOUX			13:37

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS = Abords de ...
 VC = Voie communale
 RD = Route départementale

Centre scolaire de COMBOURG : circuits spécifiques
C02BASE

C02 MATIN

 ACCES CITE SCOLAIRE PAR LE MOULIN MADAME
 STATIONNEMENT AVENUE DES PRUNUS

CB01.002	fréquence: LM-JV----- Transporteur: BELLIER	
CB01.012	ST PIERRE DE PLESGUEN ROUGEOLAIS	7:40
CB01.061	ST PIERRE DE PLESGUEN LE FERTIER	7:44
CB01.033	ST PIERRE DE PLESGUEN L' EPINE/VAU JUAL	7:46
CB01.004	ST PIERRE DE PLESGUEN BELLEVUE	7:50
CB01.001	ST PIERRE DE PLESGUEN RENARDIERES	7:53
CB01.003	ST PIERRE DE PLESGUEN LES CHAPELLES	7:55
CB01.025	LANHELIN LA VALLEE	7:58
CB01.00Q	MEILLAC LA GARENNE	8:00
CB01.002	MEILLAC EGLISE	8:07
CB01.000	COMBOURG CITE SCOLAIRE	8:25

C02BASE

C02 17H10

STATIONNEMENT AVENUE DES PRUNUS

CB01.702	fréquence: LM-JV----- Transporteur: BELLIER	
CB01.000	COMBOURG CITE SCOLAIRE	17:10
CB01.002	MEILLAC EGLISE	17:26
CB01.00Q	MEILLAC LA GARENNE	17:31
CB01.025	LANHELIN LA VALLEE	17:33
CB01.003	ST PIERRE DE PLESGUEN LES CHAPELLES	17:37
CB01.001	ST PIERRE DE PLESGUEN RENARDIERES	17:38
CB01.004	ST PIERRE DE PLESGUEN BELLEVUE	17:41
CB01.012	ST PIERRE DE PLESGUEN ROUGEOLAIS	17:47
CB01.061	ST PIERRE DE PLESGUEN LE FERTIER	17:51
CB01.033	ST PIERRE DE PLESGUEN L' EPINE/VAU JUAL	17:53

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de COMBOURG : circuits spécifiques
C02MER

C02 MATIN

 ACCES CITE SCOLAIRE PAR LE MOULIN MADAME
 STATIONNEMENT AVENUE DES PRUNUS

CB01.002	fréquence: --E-----	Transporteur: BELLIER	
CB01.012	ST PIERRE DE PLESGUEN ROUGEOLAIS	7:40	
CB01.061	ST PIERRE DE PLESGUEN LE FERTIER	7:44	
CB01.033	ST PIERRE DE PLESGUEN L' EPINE/VAU JUAL	7:46	
CB01.004	ST PIERRE DE PLESGUEN BELLEVUE	7:50	
CB01.001	ST PIERRE DE PLESGUEN RENARDIERES	7:53	
CB01.003	ST PIERRE DE PLESGUEN LES CHAPELLES	7:55	
CB01.025	LANHELIN LA VALLEE	7:58	
CB01.00Q	MEILLAC LA GARENNE	8:00	
CB01.002	MEILLAC EGLISE	8:07	
CB01.000	COMBOURG CITE SCOLAIRE	8:25	

C02MER

C02 MERCREDI MIDI

STATIONNEMENT AVENUE DES PRUNUS

CB01.02M	fréquence: --E-----	Transporteur: BELLIER	
CB01.000	COMBOURG CITE SCOLAIRE		13:00
CB01.002	MEILLAC EGLISE		13:16
CB01.00Q	MEILLAC LA GARENNE		13:21
CB01.025	LANHELIN LA VALLEE		13:23
CB01.003	ST PIERRE DE PLESGUEN LES CHAPELLES		13:27
CB01.001	ST PIERRE DE PLESGUEN RENARDIERES		13:29
CB01.004	ST PIERRE DE PLESGUEN BELLEVUE		13:32
CB01.012	ST PIERRE DE PLESGUEN ROUGEOLAIS		13:37
CB01.061	ST PIERRE DE PLESGUEN LE FERTIER		13:41
CB01.033	ST PIERRE DE PLESGUEN L' EPINE/VAU JUAL		13:43

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS = Abords de ...
 VC = Voie communale
 RD = Route départementale

Centre scolaire de COMBOURG : circuits spécifiques
C03BASE

C03 MATIN

 STATIONNEMENT AVENUE DES PRUNUS
 ACCES CITE SCOLAIRE PAR LE MOULIN MADAME

CB01.003	fréquence: LM-JV----- Transporteur: BELLIER	
CB01.036	MEILLAC BOURGNEUF	7:55
CB01.05Y	BONNEMAIN DROLONNERIE	7:59
CB01.02I	MEILLAC BAS BOURGNEUF	8:00
CB01.02H	BONNEMAIN ROCHER CORDIER	8:01
CB01.01D	BONNEMAIN GARE	8:04
CB01.062	BONNEMAIN CENTRE	8:05
CB01.000	COMBOURG CITE SCOLAIRE	8:25

C03BASE

C03 17H10

STATIONNEMENT AVENUE DES PRUNUS

CB01.703	fréquence: LM-JV----- Transporteur: BELLIER	
CB01.000	COMBOURG CITE SCOLAIRE	17:10
CB01.036	MEILLAC BOURGNEUF	17:28
CB01.05Y	BONNEMAIN DROLONNERIE	17:31
CB01.02I	MEILLAC BAS BOURGNEUF	17:32
CB01.02H	BONNEMAIN ROCHER CORDIER	17:34
CB01.062	BONNEMAIN CENTRE	17:35
CB01.01D	BONNEMAIN GARE	17:36

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de COMBOURG : circuits spécifiques

C03BASE

C03 18H10

CB01.803	fréquence: LM-JV----- Transporteur: BELLIER	
CB01.000	COMBOURG CITE SCOLAIRE	18:10
CB01.030	TRESSE BOURG	18:56
CB01.033	ST PIERRE DE PLESGUEN L' EPINE/VAU JUAL	19:00

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de COMBOURG : circuits spécifiques
C03MER

C03 MATIN

 STATIONNEMENT AVENUE DES PRUNUS
 ACCES CITE SCOLAIRE PAR LE MOULIN MADAME

Code	Destination	Fréquence	Transporteur	Heure
CB01.003		fréquence: --E-----	Transporteur: BELLIER	
CB01.036	MEILLAC BOURGNEUF			7:55
CB01.05Y	BONNEMAIN DROLONNERIE			7:59
CB01.02I	MEILLAC BAS BOURGNEUF			8:00
CB01.02H	BONNEMAIN ROCHER CORDIER			8:01
CB01.01D	BONNEMAIN GARE			8:04
CB01.062	BONNEMAIN CENTRE			8:05
CB01.000	COMBOURG CITE SCOLAIRE			8:25

C03MER

C03 MERCREDI MIDI

 STATIONNEMENT AVENUE DES PRUNUS
 DEPART CITE SCOLAIRE VIA LE MOULIN MADAME

Code	Destination	Fréquence	Transporteur	Heure
CB01.03M		fréquence: --E-----	Transporteur: BELLIER	
CB01.000	COMBOURG CITE SCOLAIRE			13:00
CB01.036	MEILLAC BOURGNEUF			13:18
CB01.05Y	BONNEMAIN DROLONNERIE			13:22
CB01.02I	MEILLAC BAS BOURGNEUF			
CB01.02H	BONNEMAIN ROCHER CORDIER			13:24
CB01.062	BONNEMAIN CENTRE			13:25
CB01.01D	BONNEMAIN GARE			13:26

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de COMBOURG : circuits spécifiques
C04BASE

C04 MATIN

STATIONNEMENT AVENUE DES PRUNUS

CB01.004	fréquence: LM-JV----- Transporteur: BELLIER	
CB01.125	SOUGEAL MAIRIE	7:47
CB01.055	VIEUX VIEL EGLISE	7:50
CB01.00B	TRANS EQUIMAC	7:56
CB01.113	CUGUEN BAS CHEMIN	8:00
CB01.050	CUGUEN BOISERAULT/VILLEGAS	8:06
CB01.04D	CUGUEN ARDENNES	8:09
CB01.01Q	CUGUEN LA MASSUE	8:12
CB01.01X	TREMEHEUC GAUTRAIS	8:14
CB01.008	TREMEHEUC GARENNE	8:16
CB01.04Y	LOURMAIS FACHELIERE/TRAMEL	8:18
CB01.000	COMBOURG CITE SCOLAIRE	8:25

C04BASE

C04 17H10

STATIONNEMENT AVENUE DES PRUNUS

CB01.704	fréquence: LM-JV----- Transporteur: BELLIER	
CB01.000	COMBOURG CITE SCOLAIRE	17:10
CB01.008	TREMEHEUC GARENNE	17:19
CB01.04Y	LOURMAIS FACHELIERE/TRAMEL	17:21
CB01.01X	TREMEHEUC GAUTRAIS	17:27
CB01.01Q	CUGUEN LA MASSUE	17:28
CB01.04D	CUGUEN ARDENNES	17:30
CB01.050	CUGUEN BOISERAULT/VILLEGAS	17:34
CB01.113	CUGUEN BAS CHEMIN	17:39

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de COMBOURG : circuits spécifiques
C04MER

C04 MATIN

STATIONNEMENT AVENUE DES PRUNUS

Code	Arrêt	Fréquence	Transporteur	Heure
CB01.004		fréquence: --E-----	Transporteur: BELLIER	
CB01.125	SOUGEAL MAIRIE			7:47
CB01.055	VIEUX VIEL EGLISE			7:50
CB01.00B	TRANS EQUIMAC			7:56
CB01.113	CUGUEN BAS CHEMIN			8:00
CB01.050	CUGUEN BOISERAULT/VILLEGAS			8:06
CB01.04D	CUGUEN ARDENNES			8:09
CB01.01Q	CUGUEN LA MASSUE			8:12
CB01.01X	TREMEHEUC GAUTRAIS			8:14
CB01.008	TREMEHEUC GARENNE			8:16
CB01.04Y	LOURMAIS FACHELIERE/TRAMEL			8:18
CB01.000	COMBOURG CITE SCOLAIRE			8:25

C04MER

C04 MERCREDI MIDI

STATIONNEMENT AVENUE DES PRUNUS

Code	Arrêt	Fréquence	Transporteur	Heure
CB01.04M		fréquence: --E-----	Transporteur: BELLIER	
CB01.000	COMBOURG CITE SCOLAIRE			13:00
CB01.008	TREMEHEUC GARENNE			13:09
CB01.04Y	LOURMAIS FACHELIERE/TRAMEL			13:11
CB01.01X	TREMEHEUC GAUTRAIS			13:17
CB01.01Q	CUGUEN LA MASSUE			13:18
CB01.04D	CUGUEN ARDENNES			13:20
CB01.050	CUGUEN BOISERAULT/VILLEGAS			13:24
CB01.113	CUGUEN BAS CHEMIN			13:29
CB01.00B	TRANS EQUIMAC			13:34
CB01.055	VIEUX VIEL EGLISE			13:48
CB01.125	SOUGEAL MAIRIE			13:53

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de COMBOURG : circuits spécifiques
C05BASE

C05 MATIN

ASSURE UNE DES NAVETTES ST GILDUIN

fréquence: LM-JV----- Transporteur: BELLIER		
CB01.005		
CB01.071	BAZOUGES LA BARRE	7:53
CB01.109	NOYAL SOUS BAZOUGES GRETTAIS	8:00
CB01.02D	NOYAL SOUS BAZOUGES BOURG	8:04
CB01.02A	NOYAL SOUS BAZOUGES TROIS CROIX	8:06
CB01.066	CUGUEN MAISON NEUVE	8:09
CB01.03O	COMBOURG LANDRAN	8:13
CB01.118	COMBOURG BRANCOUAL	8:14
CB01.015	TREMEHEUC CROIX VERTE	8:17
CB01.000	COMBOURG CITE SCOLAIRE	8:25
0857.000	COMBOURG COL PRIV ST GILDUIN	8:40

C05BASE

C05 17H10

ASSURE UNE DES NAVETTES ST GILDUIN

fréquence: LM-JV----- Transporteur: BELLIER		
CB01.705		
0857.000	COMBOURG COL PRIV ST GILDUIN	16:50
CB01.000	COMBOURG CITE SCOLAIRE	17:10
CB01.015	TREMEHEUC CROIX VERTE	17:17
CB01.118	COMBOURG BRANCOUAL	17:19
CB01.03O	COMBOURG LANDRAN	17:21
CB01.066	CUGUEN MAISON NEUVE	17:25
CB01.02A	NOYAL SOUS BAZOUGES TROIS CROIX	17:28
CB01.02D	NOYAL SOUS BAZOUGES BOURG	17:30
CB01.109	NOYAL SOUS BAZOUGES GRETTAIS	17:35

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS = Abords de ...
 VC = Voie communale
 RD = Route départementale

Centre scolaire de COMBOURG : circuits spécifiques
C05MER

C05 MATIN

ASSURE UNE DES NAVETTES ST GILDUIN

Code	Destination	Fréquence	Transporteur	Heure
CB01.005		fréquence: --E-----	Transporteur: BELLIER	
CB01.071	BAZOUGES LA BARRE			7:53
CB01.109	NOYAL SOUS BAZOUGES GRETTAIS			8:00
CB01.02D	NOYAL SOUS BAZOUGES BOURG			8:04
CB01.02A	NOYAL SOUS BAZOUGES TROIS CROIX			8:06
CB01.066	CUGUEN MAISON NEUVE			8:09
CB01.03O	COMBOURG LANDRAN			8:13
CB01.118	COMBOURG BRANCOUAL			8:14
CB01.015	TREMEHEUC CROIX VERTE			8:17
CB01.000	COMBOURG CITE SCOLAIRE			8:25
0857.000	COMBOURG COL PRIV ST GILDUIN			8:40

C05MER

C05 MERCREDI MIDI

ASSURE UNE DES NAVETTES ST GILDUIN

Code	Destination	Fréquence	Transporteur	Heure
CB01.05M		fréquence: --E-----	Transporteur: BELLIER	
0857.000	COMBOURG COL PRIV ST GILDUIN			12:50
CB01.000	COMBOURG CITE SCOLAIRE			13:00
CB01.015	TREMEHEUC CROIX VERTE			13:08
CB01.118	COMBOURG BRANCOUAL			13:10
CB01.03O	COMBOURG LANDRAN			13:11
CB01.066	CUGUEN MAISON NEUVE			13:16
CB01.02A	NOYAL SOUS BAZOUGES TROIS CROIX			13:19
CB01.02D	NOYAL SOUS BAZOUGES BOURG			13:20
CB01.109	NOYAL SOUS BAZOUGES GRETTAIS			13:25
CB01.071	BAZOUGES LA BARRE			13:32

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS = Abords de ...
 VC = Voie communale
 RD = Route départementale

Centre scolaire de COMBOURG : circuits spécifiques
C06BASE

C06 MATIN

ASSURE UNE DES NAVETTES ST GILDUIN

Code	Destination	Heure	Fréquence	Transporteur
CB01.006			LM-JV-----	BELLIER
CB01.054	DINGE BOIS HANNIERS	7:50		
CB01.103	DINGE CARF DU HIAUME	7:56		
CB01.026	DINGE PETIT MARGAROUX	7:57		
CB01.028	DINGE BEFFERIE	8:06		
CB01.027	DINGE PONTRUCHER	8:07		
CB01.037	DINGE PONT DE LA CHAUSSEE	8:09		
CB01.019	DINGE BOUDERIE	8:12		
CB01.01S	COMBOURG EPINE RONDE/HAUTS ROCHERS	8:13		
CB01.021	LANRIGAN SNCF	8:15		
CB01.020	LANRIGAN MAIRIE	8:16		
CB01.000	COMBOURG CITE SCOLAIRE	8:25		
0857.000	COMBOURG COL PRIV ST GILDUIN	8:40		

C06BASE

C06 17H10

ASSURE UNE DES NAVETTES ST GILDUIN

Code	Destination	Heure	Fréquence	Transporteur
CB01.706			LM-JV-----	BELLIER
0857.000	COMBOURG COL PRIV ST GILDUIN	16:50		
CB01.000	COMBOURG CITE SCOLAIRE	17:10		
CB01.020	LANRIGAN MAIRIE	17:19		
CB01.021	LANRIGAN SNCF	17:20		
CB01.01S	COMBOURG EPINE RONDE/HAUTS ROCHERS	17:22		
CB01.019	DINGE BOUDERIE	17:23		
CB01.037	DINGE PONT DE LA CHAUSSEE	17:28		
CB01.027	DINGE PONTRUCHER	17:29		
CB01.028	DINGE BEFFERIE	17:30		
CB01.026	DINGE PETIT MARGAROUX	17:40		
CB01.103	DINGE CARF DU HIAUME	17:41		
CB01.054	DINGE BOIS HANNIERS	17:46		

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de COMBOURG : circuits spécifiques
C06BASE

C06 18H10

CONTOURNEMENT DE COMBOURG PAR AV.DE WALDMUNCHEN

CB01.806	fréquence: LM-JV----- Transporteur: BELLIER	
CB01.000	COMBOURG CITE SCOLAIRE	18:10
CB01.01K	MEILLAC GRENOUILLERE	18:29
CB01.01L	QUEBRIAC VILLE ES RAY/VILLE THEBAULT	18:33
CB01.01M	QUEBRIAC GRAND BOIS	18:34
CB01.01N	QUEBRIAC BOURG	18:36
CB01.05M	TINTENIAC LAMENNAIS	18:39
CB01.04T	ST DOMINEUC LA BOUHOURLAIS	18:41

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de COMBOURG : circuits spécifiques
C06MER

C06 MATIN

ASSURE UNE DES NAVETTES ST GILDUIN

Code	Destination	Fréquence	Transporteur	Heure
CB01.006		fréquence: --E-----	Transporteur: BELLIER	
CB01.054	DINGE BOIS HANNIERS			7:50
CB01.103	DINGE CARF DU HIAUME			7:55
CB01.026	DINGE PETIT MARGAROUX			7:56
CB01.028	DINGE BEFFERIE			8:05
CB01.027	DINGE PONTRUCHER			8:07
CB01.037	DINGE PONT DE LA CHAUSSEE			8:08
CB01.019	DINGE BOUDERIE			8:11
CB01.01S	COMBOURG EPINE RONDE/HAUTS ROCHERS			8:12
CB01.021	LANRIGAN SNCF			8:14
CB01.020	LANRIGAN MAIRIE			8:15
CB01.000	COMBOURG CITE SCOLAIRE			8:25
0857.000	COMBOURG COL PRIV ST GILDUIN			8:40

C06MER

C06 MERCREDI MIDI

ASSURE UNE DES NAVETTES ST GILDUIN

Code	Destination	Fréquence	Transporteur	Heure
CB01.06M		fréquence: --E-----	Transporteur: BELLIER	
0857.000	COMBOURG COL PRIV ST GILDUIN			12:50
CB01.000	COMBOURG CITE SCOLAIRE			13:00
CB01.020	LANRIGAN MAIRIE			13:10
CB01.021	LANRIGAN SNCF			
CB01.01S	COMBOURG EPINE RONDE/HAUTS ROCHERS			13:12
CB01.019	DINGE BOUDERIE			13:13
CB01.037	DINGE PONT DE LA CHAUSSEE			13:18
CB01.027	DINGE PONTRUCHER			13:20
CB01.028	DINGE BEFFERIE			13:21
CB01.026	DINGE PETIT MARGAROUX			13:30
CB01.103	DINGE CARF DU HIAUME			13:32
CB01.054	DINGE BOIS HANNIERS			13:36

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS = Abords de ...
 VC = Voie communale
 RD = Route départementale

Centre scolaire de COMBOURG : circuits spécifiques
C07BASE

C07 MATIN

STATIONNEMENT AVENUE DES PRUNUS

	fréquence: LM-JV----- Transporteur: BELLIER	
CB01.007		
CB01.01G	ST GONDRAN BOURG	7:40
CB01.099	ST SYMPHORIEN BOURG	7:49
CB01.02Z	HEDE-BAZOUGES MAIRIE	7:54
CB01.022	HEDE-BAZOUGES GUENAUDIERE	7:59
CB01.04L	HEDE-BAZOUGES MILLE CLUB	8:00
CB01.076	HEDE-BAZOUGES LANDE ES GLETS	8:04
CB01.060	TINTENIAC GRAND CHATELAIN	8:08
CB01.016	COMBOURG VILLE GUILLAUME	8:15
CB01.000	COMBOURG CITE SCOLAIRE	8:25

C07BASE

C07 18H10

	fréquence: LM-JV----- Transporteur: BELLIER	
CB01.807		
CB01.000	COMBOURG CITE SCOLAIRE	18:10
CB01.015	TREMEHEUC CROIX VERTE	18:17
CB01.008	TREMEHEUC GARENNE	18:19
CB01.02U	LOURMAIS MARGOTAIS	18:20
CB01.007	LOURMAIS BOURG	18:22
CB01.040	BONNEMAIN CROIX BLANCHE	18:26
CB01.02N	TREMEHEUC COCHARDIERE	18:27
CB01.050	CUGUEN BOISERAULT/VILLEGAS	18:35
CB01.113	CUGUEN BAS CHEMIN	18:45

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS = Abords de ...
 VC = Voie communale
 RD = Route départementale

Centre scolaire de COMBOURG : circuits spécifiques
C07MER

C07 MATIN

STATIONNEMENT AVENUE DES PRUNUS

Code	Arrêt	Fréquence	Transporteur	Heure
CB01.007		fréquence: --E-----	Transporteur: BELLIER	
CB01.01G	ST GONDRAN BOURG			7:40
CB01.099	ST SYMPHORIEN BOURG			7:49
CB01.02Z	HEDE-BAZOUGES MAIRIE			7:54
CB01.022	HEDE-BAZOUGES GUENAUDIERE			7:59
CB01.04L	HEDE-BAZOUGES MILLE CLUB			8:00
CB01.076	HEDE-BAZOUGES LANDE ES GLETS			8:04
CB01.060	TINTENIAC GRAND CHATELAIN			8:08
CB01.016	COMBOURG VILLE GUILLAUME			8:15
CB01.000	COMBOURG CITE SCOLAIRE			8:25

C07MER

C07 MERCREDI MIDI

STATIONNEMENT AVENUE DES PRUNUS

HEDE MAIRIE TRANSFERE AU NIVEAU ECOLE PUBLIQUE

Code	Arrêt	Fréquence	Transporteur	Heure
CB01.07M		fréquence: --E-----	Transporteur: BELLIER	
CB01.000	COMBOURG CITE SCOLAIRE			13:00
CB01.016	COMBOURG VILLE GUILLAUME			13:14
CB01.060	TINTENIAC GRAND CHATELAIN			13:21
CB01.076	HEDE-BAZOUGES LANDE ES GLETS			13:25
CB01.04L	HEDE-BAZOUGES MILLE CLUB			13:27
CB01.022	HEDE-BAZOUGES GUENAUDIERE			13:29
CB01.034	HEDE-BAZOUGES ECOLE PUBLIQUE			13:35
CB01.099	ST SYMPHORIEN BOURG			13:39
CB01.01G	ST GONDRAN BOURG			13:48

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de COMBOURG : circuits spécifiques
C08BASE

C08 MATIN

 ASSURE UNE DES NAVETTES ST GILDUIN
 ACCES CITE SCOLAIRE PAR LE MOULIN MADAME

CB01.008	fréquence: LM-JV----- Transporteur: BELLIER	
CB01.032	ST PIERRE DE PLESGUEN LA BORNIERE	7:34
CB01.035	ST PIERRE DE PLESGUEN LA TIOLAI	7:39
CB01.04J	ST PIERRE DE PLESGUEN LE GRETAY	7:43
CB01.03A	ST PIERRE DE PLESGUEN ROCHER ABRAHAM	7:56
CB01.068	MEILLAC GATS/LERONDELLE	8:00
CB01.03M	MEILLAC BOULHART	8:03
CB01.000	COMBOURG CITE SCOLAIRE	8:25
0857.000	COMBOURG COL PRIV ST GILDUIN	8:40

C08BASE

C08 17H10

 ASSURE UNE DES NAVETTES ST GILDUIN
 TRAJET BORNIERE/LE CHENE PAR LA GUERMONDIERE ET TIOLAI

CB01.708	fréquence: LM-JV----- Transporteur: BELLIER	
0857.000	COMBOURG COL PRIV ST GILDUIN	16:50
CB01.000	COMBOURG CITE SCOLAIRE	17:10
CB01.03M	MEILLAC BOULHART	17:30
CB01.068	MEILLAC GATS/LERONDELLE	17:34
CB01.03A	ST PIERRE DE PLESGUEN ROCHER ABRAHAM	17:38
CB01.04J	ST PIERRE DE PLESGUEN LE GRETAY	17:50
CB01.035	ST PIERRE DE PLESGUEN LA TIOLAI	17:55
CB01.032	ST PIERRE DE PLESGUEN LA BORNIERE	18:00

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de COMBOURG : circuits spécifiques
C08MER

C08 MATIN

 ASSURE UNE DES NAVETTES ST GILDUIN
 ACCES CITE SCOLAIRE PAR LE MOULIN MADAME

CB01.008	fréquence: --E-----	Transporteur: BELLIER	
CB01.032	ST PIERRE DE PLESGUEN LA BORNIERE	7:33	
CB01.035	ST PIERRE DE PLESGUEN LA TIOLAI	7:38	
CB01.04J	ST PIERRE DE PLESGUEN LE GRETAY	7:43	
CB01.03A	ST PIERRE DE PLESGUEN ROCHER ABRAHAM	7:56	
CB01.068	MEILLAC GATS/LERONDELLE	8:00	
CB01.03M	MEILLAC BOULHART	8:03	
CB01.000	COMBOURG CITE SCOLAIRE	8:25	
0857.000	COMBOURG COL PRIV ST GILDUIN	8:40	

C08MER

C08 MERCREDI MIDI

 ASSURE UNE DES NAVETTES ST GILDUIN
 TRAJET BORNIERE/ LE CHENE PAR LA GUERMONDIERE ET TIOLAI

CB01.08M	fréquence: --E-----	Transporteur: BELLIER	
0857.000	COMBOURG COL PRIV ST GILDUIN	12:50	
CB01.000	COMBOURG CITE SCOLAIRE	13:00	
CB01.03M	MEILLAC BOULHART	13:20	
CB01.068	MEILLAC GATS/LERONDELLE	13:24	
CB01.03A	ST PIERRE DE PLESGUEN ROCHER ABRAHAM	13:28	
CB01.04J	ST PIERRE DE PLESGUEN LE GRETAY	13:40	
CB01.035	ST PIERRE DE PLESGUEN LA TIOLAI	13:45	
CB01.032	ST PIERRE DE PLESGUEN LA BORNIERE	13:50	

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS = Abords de
 VC = Voie communale
 RD = Route départementale

Centre scolaire de COMBOURG : circuits spécifiques
C09BASE

C09 MATIN

C09BASE

C09 17H10

Code	Destination	Heure
CB01.009	fréquence: LM-JV----- Transporteur: BELLIER	
CB01.02N	TREMEHEUC COCHARDIERE	7:52
CB01.040	BONNEMAIN CROIX BLANCHE	7:54
CB01.013	BONNEMAIN ROUVRAIS	7:58
CB01.02K	BONNEMAIN MOIGNERIE	8:06
CB01.072	BONNEMAIN TERRE ROUGE	8:08
CB01.014	BONNEMAIN BOIS DAVID	8:10
CB01.007	LOURMAIS BOURG	8:14
CB01.006	LOURMAIS SAINTIOLAIS	8:15
CB01.02U	LOURMAIS MARGOTAIS	8:16
CB01.000	COMBOURG CITE SCOLAIRE	8:25

Code	Destination	Heure
CB01.709	fréquence: LM-JV----- Transporteur: BELLIER	
CB01.000	COMBOURG CITE SCOLAIRE	17:10
CB01.02U	LOURMAIS MARGOTAIS	17:19
CB01.006	LOURMAIS SAINTIOLAIS	17:20
CB01.007	LOURMAIS BOURG	17:21
CB01.014	BONNEMAIN BOIS DAVID	17:24
CB01.013	BONNEMAIN ROUVRAIS	17:25
CB01.02K	BONNEMAIN MOIGNERIE	17:35
CB01.072	BONNEMAIN TERRE ROUGE	17:36
CB01.040	BONNEMAIN CROIX BLANCHE	17:38
CB01.02N	TREMEHEUC COCHARDIERE	17:40

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de COMBOURG : circuits spécifiques

C09BASE

C09 18H10

CB01.809	fréquence: LM-JV----- Transporteur: BELLIER	
CB01.000	COMBOURG CITE SCOLAIRE	18:10
CB01.066	CUGUEN MAISON NEUVE	18:20
CB01.02D	NOYAL SOUS BAZOUGES BOURG	18:24
CB01.04I	BAZOUGES ANGELE VANNIER	18:31
CB01.038	BAZOUGES PONT ALCON	18:37

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de COMBOURG : circuits spécifiques
C09MER

C09 MATIN

C09MER

C09 MERCREDI MIDI

Code	Destination	Heure
CB01.009	fréquence: --E----- Transporteur: BELLIER	
CB01.02N	TREMEHEUC COCHARDIERE	7:52
CB01.040	BONNEMAIN CROIX BLANCHE	7:54
CB01.013	BONNEMAIN ROUVRAIS	7:58
CB01.02K	BONNEMAIN MOIGNERIE	8:06
CB01.072	BONNEMAIN TERRE ROUGE	8:08
CB01.014	BONNEMAIN BOIS DAVID	8:10
CB01.007	LOURMAIS BOURG	8:14
CB01.006	LOURMAIS SAINTIOLAIS	8:15
CB01.02U	LOURMAIS MARGOTAIS	8:16
CB01.000	COMBOURG CITE SCOLAIRE	8:25

Code	Destination	Heure
CB01.09M	fréquence: --E----- Transporteur: BELLIER	
CB01.000	COMBOURG CITE SCOLAIRE	13:00
CB01.02U	LOURMAIS MARGOTAIS	13:09
CB01.006	LOURMAIS SAINTIOLAIS	13:10
CB01.007	LOURMAIS BOURG	13:11
CB01.014	BONNEMAIN BOIS DAVID	13:14
CB01.013	BONNEMAIN ROUVRAIS	13:15
CB01.02K	BONNEMAIN MOIGNERIE	13:25
CB01.072	BONNEMAIN TERRE ROUGE	13:26
CB01.040	BONNEMAIN CROIX BLANCHE	13:28
CB01.02N	TREMEHEUC COCHARDIERE	13:30

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS = Abords de ...
 VC = Voie communale
 RD = Route départementale

Centre scolaire de COMBOURG : circuits spécifiques
C10BASE

C10 MATIN

Code	Destination	Heure
CB01.010	fréquence: LM-JV----- Transporteur: GUILLOUX DURAND	
CB01.05O	LONGAULNAY LA BARRE	7:40
CB01.029	LONGAULNAY BOURG	7:45
CB01.00M	ST THUAL EGLISE	7:49
CB01.108	ST THUAL VIEUX BOURG	7:52
CB01.059	TRIMER EGLISE	7:54
CB01.00C	LA BAUSSAINE CENTRE	7:58
CB01.110	TINTENIAC POINT VERT	8:03
CB01.02W	TINTENIAC CENTRE	8:05
CB01.000	COMBOURG CITE SCOLAIRE	8:25

C10BASE

C10 17H10

Code	Destination	Heure
CB01.710	fréquence: LM-JV----- Transporteur: GUILLOUX DURAND	
CB01.000	COMBOURG CITE SCOLAIRE	17:10
CB01.05J	COMBOURG PLESSIS BRIAND	17:26
CB01.042	DINGE CHIFFARDIERE	17:27
CB01.016	COMBOURG VILLE GUILLAUME	17:35

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de COMBOURG : circuits spécifiques

C10BASE

C10 18H10

CB01.810	fréquence: LM-JV----- Transporteur: GUILLOUX DURAND	
CB01.000	COMBOURG CITE SCOLAIRE	18:10
CB01.01H	LA CHAPELLE AUX FILTZMEENS BOURG	18:26
CB01.058	LA CHAPELLE AUX FILTZMEENS VILLAGE	18:30
CB01.070	ST DOMINEUC CALAUDRY	18:34
CB01.009	ST DOMINEUC CHESNOTS	18:35
CB01.02Q	ST DOMINEUC EGLISE	18:36
CB01.02S	TREVERIEN CENTRE	18:41
CB01.00M	ST THUAL EGLISE	18:48
CB01.029	LONGAULNAY BOURG	18:52
CB01.05O	LONGAULNAY LA BARRE	18:55

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de COMBOURG : circuits spécifiques
C10MER

C10 MATIN

Code	Destination	Heure
CB01.010	fréquence: --E----- Transporteur: GUILLOUX DURAND	
CB01.05O	LONGAULNAY LA BARRE	7:40
CB01.029	LONGAULNAY BOURG	7:45
CB01.00M	ST THUAL EGLISE	7:49
CB01.108	ST THUAL VIEUX BOURG	7:52
CB01.059	TRIMER EGLISE	7:54
CB01.00C	LA BAUSSAINE CENTRE	7:58
CB01.110	TINTENIAC POINT VERT	8:03
CB01.02W	TINTENIAC CENTRE	8:05
CB01.000	COMBOURG CITE SCOLAIRE	8:25

C10MER

C10 MERCREDI MIDI

Code	Destination	Heure
CB01.10M	fréquence: --E----- Transporteur: GUILLOUX DURAND	
CB01.000	COMBOURG CITE SCOLAIRE	13:00
CB01.02W	TINTENIAC CENTRE	13:19
CB01.110	TINTENIAC POINT VERT	13:21
CB01.00C	LA BAUSSAINE CENTRE	13:26
CB01.059	TRIMER EGLISE	13:29
CB01.108	ST THUAL VIEUX BOURG	13:31
CB01.00M	ST THUAL EGLISE	13:35
CB01.029	LONGAULNAY BOURG	13:38
CB01.05O	LONGAULNAY LA BARRE	13:42

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS = Abords de
 VC = Voie communale
 RD = Route départementale

Centre scolaire de COMBOURG : circuits spécifiques
C11BASE

C11 MATIN

 ANNULATION TERTRE DE LA CLAYES SI VERGLAS
 STATIONNEMENT AVENUE DES PRUNUS

CB01.011	fréquence: LM-JV----- Transporteur: BELLIER	
CB01.048	LA BOUSSAC HAUT DES TERTRE DE LA CLAYE	7:40
CB01.02X	PLEINE FOUGERES POSTE	7:52
CB01.065	PLEINE FOUGERES BOIS DU PLESSIS	7:54
CB01.094	PLEINE FOUGERES COUR BOURDIN	7:59
CB01.02O	LA BOUSSAC CENTRE	8:05
CB01.093	LA BOUSSAC LE FRENE	8:07
CB01.00I	BROUALAN BOURG	8:10
CB01.05N	CUGUEN LANDE MARGRIT	8:12
CB01.00H	CUGUEN EGLISE	8:14
CB01.000	COMBOURG CITE SCOLAIRE	8:25

C11BASE

C11 17H10

STATIONNEMENT AVENUE DES PRUNUS

CB01.711	fréquence: LM-JV----- Transporteur: BELLIER	
CB01.000	COMBOURG CITE SCOLAIRE	17:10
CB01.00H	CUGUEN EGLISE	17:23
CB01.05N	CUGUEN LANDE MARGRIT	17:26

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de COMBOURG : circuits spécifiques
C11BASE

C11 18H10

ANNULATION TERTRE DE LA CLAYE SI VERGLAS

CB01.811	fréquence: LM-JV----- Transporteur: BELLIER	
CB01.000	COMBOURG CITE SCOLAIRE	18:10
CB01.014	BONNEMAIN BOIS DAVID	18:24
CB01.013	BONNEMAIN ROUVRAIS	18:26
CB01.134	BONNEMAIN PONT MELIN	18:28
CB01.018	EPINIAC ST LEONARD	18:30
CB01.136	EPINIAC LE BREIL	18:32
CB01.130	EPINIAC CENTRE	18:33
CB01.020	LA BOUSSAC CENTRE	18:36
CB01.094	PLEINE FOUGERES COUR BOURDIN	18:42
CB01.065	PLEINE FOUGERES BOIS DU PLESSIS	18:46
CB01.02X	PLEINE FOUGERES POSTE	18:52
CB01.048	LA BOUSSAC HAUT DES TERTRE DE LA CLAYE	19:03

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS = Abords de ...
 VC = Voie communale
 RD = Route départementale

Centre scolaire de COMBOURG : circuits spécifiques
C11MER
C11 MATIN

 ANNULATION TERTRE DE LA CLAYES SI VERGLAS
 STATIONNEMENT AVENUE DES PRUNUS

CB01.011	fréquence: --E-----	Transporteur: BELLIER	
CB01.048	LA BOUSSAC HAUT DES TERTRE DE LA CLAYE	7:40	
CB01.02X	PLEINE FOUGERES POSTE	7:52	
CB01.065	PLEINE FOUGERES BOIS DU PLESSIS	7:54	
CB01.094	PLEINE FOUGERES COUR BOURDIN	7:59	
CB01.02O	LA BOUSSAC CENTRE	8:05	
CB01.093	LA BOUSSAC LE FRENE	8:07	
CB01.001	BROUALAN BOURG	8:10	
CB01.05N	CUGUEN LANDE MARGRIT	8:12	
CB01.00H	CUGUEN EGLISE	8:14	
CB01.000	COMBOURG CITE SCOLAIRE	8:25	

C11MER
C11 MERCREDI MIDI

 STATIONNEMENT AVENUE DES PRUNUS
 ANNULATION TERTRE DE LA CLAYES SI VERGLAS

CB01.11M	fréquence: --E-----	Transporteur: BELLIER	
CB01.000	COMBOURG CITE SCOLAIRE		13:00
CB01.00H	CUGUEN EGLISE		13:13
CB01.05N	CUGUEN LANDE MARGRIT		13:16
CB01.001	BROUALAN BOURG		13:18
CB01.093	LA BOUSSAC LE FRENE		13:20
CB01.02O	LA BOUSSAC CENTRE		13:23
CB01.094	PLEINE FOUGERES COUR BOURDIN		13:28
CB01.065	PLEINE FOUGERES BOIS DU PLESSIS		13:33
CB01.02X	PLEINE FOUGERES POSTE		13:38
CB01.048	LA BOUSSAC HAUT DES TERTRE DE LA CLAYE		13:49

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de COMBOURG : circuits spécifiques
C12BASE

C12 MATIN

STATIONNEMENT AVENUE DES PRUNUS

Code	Destination	Fréquence	Transporteur
CB01.012		fréquence: LM-JV-----	Transporteur: BELLIER
CB01.038	BAZOUGES PONT ALCON	7:45	
CB01.04I	BAZOUGES ANGELE VANNIER	7:50	
CB01.02V	MARCILLE-RAOUL LAITERIE	7:58	
CB01.00X	ST LEGER DES PRES BOURG	8:05	
CB01.00J	CUGUEN LA MELLERIE	8:09	
CB01.000	COMBOURG CITE SCOLAIRE	8:25	

C12BASE

C12 17H10

STATIONNEMENT AVENUE DES PRUNUS

Code	Destination	Fréquence	Transporteur
CB01.712		fréquence: LM-JV-----	Transporteur: BELLIER
CB01.000	COMBOURG CITE SCOLAIRE	17:10	
CB01.00J	CUGUEN LA MELLERIE	17:21	
CB01.00X	ST LEGER DES PRES BOURG	17:24	
CB01.02V	MARCILLE-RAOUL LAITERIE	17:29	
CB01.04I	BAZOUGES ANGELE VANNIER	17:36	

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de COMBOURG : circuits spécifiques
C12MER

C12 MATIN

STATIONNEMENT AVENUE DES PRUNUS

Code	Destination	Fréquence	Transporteur
CB01.012		fréquence: --E-----	Transporteur: BELLIER
CB01.038	BAZOUGES PONT ALCON	7:45	
CB01.04I	BAZOUGES ANGELE VANNIER	7:50	
CB01.02V	MARCILLE-RAOUL LAITERIE	7:58	
CB01.00X	ST LEGER DES PRES BOURG	8:05	
CB01.00J	CUGUEN LA MELLERIE	8:09	
CB01.000	COMBOURG CITE SCOLAIRE	8:25	

C12MER

C12 MERCREDI MIDI

STATIONNEMENT AVENUE DES PRUNUS

Code	Destination	Fréquence	Transporteur
CB01.12M		fréquence: --E-----	Transporteur: BELLIER
CB01.000	COMBOURG CITE SCOLAIRE	13:00	
CB01.00J	CUGUEN LA MELLERIE	13:11	
CB01.00X	ST LEGER DES PRES BOURG	13:14	
CB01.02V	MARCILLE-RAOUL LAITERIE	13:19	
CB01.04I	BAZOUGES ANGELE VANNIER	13:26	
CB01.038	BAZOUGES PONT ALCON	13:32	

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de COMBOURG : circuits spécifiques
C13BASE

C13 MATIN

STATIONNEMENT AVENUE DES PRUNUS

CB01.013	fréquence: LM-JV----- Transporteur: BELLIER	
CB01.02S	TREVERIEN CENTRE	7:48
CB01.017	PLESDER COCHERIAIS	7:55
CB01.00R	PLESDER EGLISE	7:58
CB01.02T	MEILLAC EGLISE	8:10
CB01.000	COMBOURG CITE SCOLAIRE	8:25

C13BASE

C13 17H10

STATIONNEMENT AVENUE DES PRUNUS

CB01.713	fréquence: LM-JV----- Transporteur: BELLIER	
CB01.000	COMBOURG CITE SCOLAIRE	17:10
CB01.04E	MEILLAC VILLE HEUDE	17:26
CB01.02T	MEILLAC EGLISE	17:27
CB01.01K	MEILLAC GRENOUILLERE	17:30

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de COMBOURG : circuits spécifiques
C13BASE

C13 18H10

CONTOURNEMENT DE COMBOURG PAR AV.DE WALDMUNCHEN

CB01.813	fréquence: LM-JV----- Transporteur: BELLIER	
CB01.000	COMBOURG CITE SCOLAIRE	18:10
CB01.010	QUEBRIAC TRAVOUX	18:27
CB01.05K	QUEBRIAC PERCOTTE	18:30
CB01.057	QUEBRIAC PIVAUDIÈRE	18:33
CB01.02W	TINTENIAC CENTRE	18:38
CB01.110	TINTENIAC POINT VERT	18:40
CB01.00C	LA BAUSSAINE CENTRE	18:45
CB01.059	TRIMER EGLISE	18:49
CB01.108	ST THUAL VIEUX BOURG	18:51

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de COMBOURG : circuits spécifiques
C13MER

C13 MATIN

STATIONNEMENT AVENUE DES PRUNUS

CB01.013	fréquence: --E-----	Transporteur: BELLIER	
CB01.02S	TREVERIEN CENTRE		7:48
CB01.017	PLESDER COCHERIAIS		7:55
CB01.00R	PLESDER EGLISE		7:58
CB01.02T	MEILLAC EGLISE		8:10
CB01.000	COMBOURG CITE SCOLAIRE		8:25

C13MER

C13 MERCREDI MIDI

STATIONNEMENT AVENUE DES PRUNUS

CB01.13M	fréquence: --E-----	Transporteur: BELLIER	
CB01.000	COMBOURG CITE SCOLAIRE		13:00
CB01.02T	MEILLAC EGLISE		13:16
CB01.00R	PLESDER EGLISE		13:27
CB01.017	PLESDER COCHERIAIS		13:28
CB01.02S	TREVERIEN CENTRE		13:34

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de COMBOURG : circuits spécifiques
C14BASE

C14 MATIN

Code	Destination	Heure
CB01.014	fréquence: LM-JV----- Transporteur: BELLIER	
CB01.043	TINTENIAC LA BESNELAIS	7:49
CB01.073	TINTENIAC LA REINAIS	7:51
CB01.05M	TINTENIAC LAMENNAIS	7:53
CB01.04T	ST DOMINEUC LA BOUHOURDAIS	7:55
CB01.01H	LA CHAPELLE AUX FILTZMEENS BOURG	8:02
CB01.011	LA CHAPELLE AUX FILTZMEENS TREMABON	8:05
CB01.098	LA CHAPELLE AUX FILTZMEENS LOUCHE	8:07
CB01.023	COMBOURG MESLIERS	8:11
CB01.000	COMBOURG CITE SCOLAIRE	8:25

C14BASE

C14 18H10

Code	Destination	Heure
CB01.814	fréquence: LM-JV----- Transporteur: BELLIER	
CB01.000	COMBOURG CITE SCOLAIRE	18:10
CB01.011	LA CHAPELLE AUX FILTZMEENS TREMABON	18:28
CB01.073	TINTENIAC LA REINAIS	18:39
CB01.043	TINTENIAC LA BESNELAIS	18:41

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de COMBOURG : circuits spécifiques
C14MER

C14 MATIN

Code	Destination	Fréquence	Transporteur	Heure
CB01.014		fréquence: --E-----	Transporteur: BELLIER	
CB01.043	TINTENIAC LA BESNELAIS			7:49
CB01.073	TINTENIAC LA REINAI			7:51
CB01.05M	TINTENIAC LAMENNAIS			7:53
CB01.04T	ST DOMINEUC LA BOUHOUDAIS			7:55
CB01.01H	LA CHAPELLE AUX FILTZMEENS BOURG			8:02
CB01.011	LA CHAPELLE AUX FILTZMEENS TREMABON			8:05
CB01.098	LA CHAPELLE AUX FILTZMEENS LOUCHE			8:07
CB01.023	COMBOURG MESLIERS			8:11
CB01.000	COMBOURG CITE SCOLAIRE			8:25

C14MER

C14 MERCREDI MIDI

Code	Destination	Fréquence	Transporteur	Heure
CB01.14M		fréquence: --E-----	Transporteur: BELLIER	
CB01.000	COMBOURG CITE SCOLAIRE			13:00
CB01.023	COMBOURG MESLIERS			13:12
CB01.098	LA CHAPELLE AUX FILTZMEENS LOUCHE			13:16
CB01.011	LA CHAPELLE AUX FILTZMEENS TREMABON			13:18
CB01.01H	LA CHAPELLE AUX FILTZMEENS BOURG			13:21
CB01.04T	ST DOMINEUC LA BOUHOUDAIS			13:28
CB01.05M	TINTENIAC LAMENNAIS			13:30
CB01.073	TINTENIAC LA REINAI			13:32
CB01.043	TINTENIAC LA BESNELAIS			13:34

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS = Abords de ...
 VC = Voie communale
 RD = Route départementale

Centre scolaire de COMBOURG : circuits spécifiques
C15BASE

C15 MATIN

ASSURE UNE DES NAVETTES ST GILDUIN

CB01.015	fréquence: LM-JV----- Transporteur: BELLIER	
CB01.085	ST PIERRE DE PLESGUEN CROIX MARIE	7:50
CB01.00T	ST PIERRE DE PLESGUEN VILLE GICQUEL	7:55
CB01.115	MEILLAC BOIS SALMON	8:05
CB01.000	COMBOURG CITE SCOLAIRE	8:25
0857.000	COMBOURG COL PRIV ST GILDUIN	8:40

C15BASE

C15 17H10

EFFECTUE UNE DES NAVETTES POUR ST GILDUIN

CB01.715	fréquence: LM-JV----- Transporteur: BELLIER	
0857.000	COMBOURG COL PRIV ST GILDUIN	16:55
CB01.000	COMBOURG CITE SCOLAIRE	17:10
CB01.115	MEILLAC BOIS SALMON	17:28
CB01.00T	ST PIERRE DE PLESGUEN VILLE GICQUEL	17:37
CB01.085	ST PIERRE DE PLESGUEN CROIX MARIE	17:41

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de COMBOURG : circuits spécifiques

C15BASE

C15 18H10

CB01.815	fréquence: LM-JV----- Transporteur: BELLIER	
CB01.000	COMBOURG CITE SCOLAIRE	18:10
CB01.04V	MEILLAC PLESSIS MARGAT	18:21
CB01.04E	MEILLAC VILLE HEUDE	18:23
CB01.086	MEILLAC TOURNEBRIDE	18:26
CB01.068	MEILLAC GATS/LERONDELLE	18:29
CB01.03A	ST PIERRE DE PLESGUEN ROCHER ABRAHAM	18:33
CB01.00T	ST PIERRE DE PLESGUEN VILLE GICQUEL	18:39
CB01.085	ST PIERRE DE PLESGUEN CROIX MARIE	18:43
CB01.005	ST PIERRE DE PLESGUEN GARE INTERMODALE	18:45
CB01.04J	ST PIERRE DE PLESGUEN LE GREY	18:48
CB01.035	ST PIERRE DE PLESGUEN LA TIOLAIS	18:52

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS = Abords de ...
 VC = Voie communale
 RD = Route départementale

Centre scolaire de COMBOURG : circuits spécifiques
C15MER

C15 MATIN

ASSURE UNE DES NAVETTES ST GILDUIN

CB01.015	fréquence: --E-----	Transporteur: BELLIER	
CB01.085	ST PIERRE DE PLESGUEN CROIX MARIE		7:50
CB01.00T	ST PIERRE DE PLESGUEN VILLE GICQUEL		7:55
CB01.115	MEILLAC BOIS SALMON		8:05
CB01.000	COMBOURG CITE SCOLAIRE		8:25
0857.000	COMBOURG COL PRIV ST GILDUIN		8:40

C15MER

C15 MERCREDI MIDI

ASSURE UNE DES NAVETTES ST GILDUIN

CB01.15M	fréquence: --E-----	Transporteur: BELLIER	
0857.000	COMBOURG COL PRIV ST GILDUIN		12:50
CB01.000	COMBOURG CITE SCOLAIRE		13:00
CB01.115	MEILLAC BOIS SALMON		13:17
CB01.00T	ST PIERRE DE PLESGUEN VILLE GICQUEL		13:26
CB01.085	ST PIERRE DE PLESGUEN CROIX MARIE		13:30

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de COMBOURG : circuits spécifiques
C16BASE

C16 MATIN

STATIONNEMENT AVENUE DES PRUNUS

ACCES CITE SCOLAIRE PAR LE MOULIN MADAME

Code	Destination	Heure
CB01.016	fréquence: LM-JV----- Transporteur: GUILLOUX DURAND	
CB01.088	MINIAC MORVAN COSTARDAIS	7:39
CB01.045	MINIAC MORVAN SABOTERIE	7:42
CB01.087	MINIAC MORVAN MAIRIE	7:45
CB01.089	MINIAC MORVAN LA BUTTE	7:48
CB01.030	TRESSE BOURG	7:56
CB01.090	LE TRONCHET BOURG	8:00
CB01.051	BONNEMAIN LE NOIZIL	8:03
CB01.052	LANHELIN CENTRE	8:05
CB01.04V	MEILLAC PLESSIS MARGAT	8:09
CB01.000	COMBOURG CITE SCOLAIRE	8:25

C16BASE

C16 17H10

STATIONNEMENT AVENUE DES PRUNUS

Code	Destination	Heure
CB01.716	fréquence: LM-JV----- Transporteur: GUILLOUX DURAND	
CB01.000	COMBOURG CITE SCOLAIRE	17:10
CB01.04V	MEILLAC PLESSIS MARGAT	17:25
CB01.052	LANHELIN CENTRE	17:29
CB01.051	BONNEMAIN LE NOIZIL	17:31
CB01.090	LE TRONCHET BOURG	17:34
CB01.030	TRESSE BOURG	17:38
CB01.087	MINIAC MORVAN MAIRIE	17:49

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de COMBOURG : circuits spécifiques

C16BASE

C16 18H10

CB01.816	fréquence: LM-JV----- Transporteur: GUILLOUX DURAND	
CB01.000	COMBOURG CITE SCOLAIRE	18:10
CB01.091	LANHELIN CENTRE	18:39
CB01.090	LE TRONCHET BOURG	18:45
CB01.089	MINIAC MORVAN LA BUTTE	18:50
CB01.087	MINIAC MORVAN MAIRIE	18:53
CB01.045	MINIAC MORVAN SABOTERIE	18:54

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS = Abords de
 VC = Voie communale
 RD = Route départementale

Centre scolaire de COMBOURG : circuits spécifiques
C16MER
C16 MATIN

 STATIONNEMENT AVENUE DES PRUNUS
 ACCES CITE SCOLAIRE PAR LE MOULIN MADAME

Code	Destination	Heure	Fréquence	Transporteur
CB01.016			--E-----	GUILLOUX DURAND
CB01.088	MINIAC MORVAN COSTARDAIS	7:39		
CB01.045	MINIAC MORVAN SABOTERIE	7:42		
CB01.087	MINIAC MORVAN MAIRIE	7:45		
CB01.089	MINIAC MORVAN LA BUTTE	7:48		
CB01.030	TRESSE BOURG	7:56		
CB01.090	LE TRONCHET BOURG	8:01		
CB01.051	BONNEMAIN LE NOIZIL	8:03		
CB01.052	LANHELIN CENTRE	8:06		
CB01.04V	MEILLAC PLESSIS MARGAT	8:09		
CB01.000	COMBOURG CITE SCOLAIRE	8:25		

C16MER
C16 MERCREDI MIDI

 STATIONNEMENT AVENUE DES PRUNUS
 DEPART CITE SCOLAIRE VIA LE MOULIN MADAME

Code	Destination	Heure	Fréquence	Transporteur
CB01.16M			--E-----	GUILLOUX DURAND
CB01.000	COMBOURG CITE SCOLAIRE	13:00		
CB01.04V	MEILLAC PLESSIS MARGAT	13:14		
CB01.052	LANHELIN CENTRE	13:18		
CB01.051	BONNEMAIN LE NOIZIL	13:20		
CB01.090	LE TRONCHET BOURG	13:23		
CB01.030	TRESSE BOURG	13:27		
CB01.089	MINIAC MORVAN LA BUTTE	13:35		
CB01.087	MINIAC MORVAN MAIRIE	13:38		
CB01.045	MINIAC MORVAN SABOTERIE	13:40		
CB01.088	MINIAC MORVAN COSTARDAIS	13:42		

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de COMBOURG : circuits spécifiques
C17BASE

C17 MATIN

 EFFECTUE LA NAVETTE POUR L'ECOLE PRIVEE
 SAUF MERCREDI

CB01.017	fréquence: LM-JV----- Transporteur: BELLIER	
CB01.117	RIMOU EGLISE	7:39
CB01.053	RIMOU CRAPAUDET	7:46
CB01.02Y	ST REMY DU PLAIN CIMETIERE	7:55
CB01.04G	ST LEGER DES PRES LE VERGER	8:02
CB01.02E	ST LEGER DES PRES CHENILLE	8:08
CB01.00W	COMBOURG LE POIRIER	8:12
CB01.00V	COMBOURG LA HAYE	8:14
CB01.000	COMBOURG CITE SCOLAIRE	8:20
1261.000	COMBOURG PRIMAIRE PRIV STE ANNE	8:35

C17BASE

C17 17H10

EFFECTUE LA NAVETTE POUR L'ECOLE PRIVEE

CB01.717	fréquence: LM-JV----- Transporteur: BELLIER	
1261.000	COMBOURG PRIMAIRE PRIV STE ANNE	16:55
CB01.000	COMBOURG CITE SCOLAIRE	17:10
CB01.00V	COMBOURG LA HAYE	17:18
CB01.00W	COMBOURG LE POIRIER	17:20
CB01.02E	ST LEGER DES PRES CHENILLE	17:23
CB01.04G	ST LEGER DES PRES LE VERGER	17:29
CB01.02Y	ST REMY DU PLAIN CIMETIERE	17:39

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de COMBOURG : circuits spécifiques

C17BASE

C17 18H10

CB01.817	fréquence: LM-JV----- Transporteur: BELLIER	
CB01.000	COMBOURG CITE SCOLAIRE	18:10
CB01.00V	COMBOURG LA HAYE	18:18
CB01.00X	ST LEGER DES PRES BOURG	18:22
CB01.02V	MARCILLE-RAOUL LAITERIE	18:26
CB01.02Y	ST REMY DU PLAIN CIMETIERE	18:30
CB01.053	RIMOU CRAPAUDET	18:42
CB01.117	RIMOU EGLISE	18:50

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de COMBOURG : circuits spécifiques
C17MER

C17 MATIN

 EFFECTUE LA NAVETTE POUR L'ECOLE PRIVEE
 SAUF MERCREDI

CB01.017	fréquence: --E-----	Transporteur: BELLIER	
CB01.117	RIMOU EGLISE		7:39
CB01.053	RIMOU CRAPAUDET		7:46
CB01.02Y	ST REMY DU PLAIN CIMETIERE		7:55
CB01.04G	ST LEGER DES PRES LE VERGER		8:02
CB01.02E	ST LEGER DES PRES CHENILLE		8:08
CB01.00W	COMBOURG LE POIRIER		8:12
CB01.00V	COMBOURG LA HAYE		8:14
CB01.000	COMBOURG CITE SCOLAIRE		8:20
1261.000	COMBOURG PRIMAIRE PRIV STE ANNE		8:35

C17MER

C17 MERCREDI MIDI

CB01.17M	fréquence: --E-----	Transporteur: BELLIER	
CB01.000	COMBOURG CITE SCOLAIRE		13:00
CB01.00V	COMBOURG LA HAYE		13:09
CB01.00W	COMBOURG LE POIRIER		13:10
CB01.02E	ST LEGER DES PRES CHENILLE		13:14
CB01.04G	ST LEGER DES PRES LE VERGER		13:19
CB01.02Y	ST REMY DU PLAIN CIMETIERE		13:28
CB01.053	RIMOU CRAPAUDET		13:40
CB01.117	RIMOU EGLISE		13:48

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de COMBOURG : circuits spécifiques
C18BASE

C18 MATIN

 STATIONNEMENT AVENUE DES PRUNUS
 ACCES CITE SCOLAIRE PAR LE MOULIN MADAME

Code	Destination	Heure
CB01.018	fréquence: LM-JV----- Transporteur: BELLIER	
CB01.130	EPINIAC CENTRE	7:55
CB01.136	EPINIAC LE BREIL	7:57
CB01.018	EPINIAC ST LEONARD	7:59
CB01.134	BONNEMAIN PONT MELIN	8:01
CB01.01C	BONNEMAIN CENTRE	8:07
CB01.039	COMBOURG TERVAUX	8:10
CB01.01F	COMBOURG BOURG HERY	8:13
CB01.000	COMBOURG CITE SCOLAIRE	8:25

C18BASE

C18 17H10

 STATIONNEMENT AVENUE DES PRUNUS
 NE PAS TRANSITER PAR COUAPICHETTE

Code	Destination	Heure
CB01.718	fréquence: LM-JV----- Transporteur: BELLIER	
CB01.000	COMBOURG CITE SCOLAIRE	17:10
CB01.03K	COMBOURG RINIAC	17:23
CB01.039	COMBOURG TERVAUX	17:27
CB01.01C	BONNEMAIN CENTRE	17:30
CB01.134	BONNEMAIN PONT MELIN	17:36

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de COMBOURG : circuits spécifiques
C18BASE

C18 18H10

NE PAS TRANSITER PAR COUAPICHETTE

CB01.818	fréquence: LM-JV----- Transporteur: BELLIER	
CB01.000	COMBOURG CITE SCOLAIRE	18:10
CB01.03K	COMBOURG RINIAC	18:23
CB01.01C	BONNEMAIN CENTRE	18:30
CB01.02K	BONNEMAIN MOIGNERIE	18:31
CB01.072	BONNEMAIN TERRE ROUGE	18:32

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de COMBOURG : circuits spécifiques
C18MER

C18 MATIN

STATIONNEMENT AVENUE DES PRUNUS

ACCES CITE SCOLAIRE PAR LE MOULIN MADAME

Code	Destination	Fréquence	Transporteur
CB01.018		fréquence: --E-----	Transporteur: BELLIER
CB01.130	EPINIAC CENTRE	7:55	
CB01.136	EPINIAC LE BREIL	7:57	
CB01.018	EPINIAC ST LEONARD	7:59	
CB01.134	BONNEMAIN PONT MELIN	8:01	
CB01.01C	BONNEMAIN CENTRE	8:07	
CB01.039	COMBOURG TERVAUX	8:10	
CB01.01F	COMBOURG BOURG HERY	8:13	
CB01.000	COMBOURG CITE SCOLAIRE	8:25	

C18MER

C18 MERCREDI MIDI

STATIONNEMENT AVENUE DES PRUNUS

DEPART CITE SCOLAIRE VIA LE MOULIN MADAME

Code	Destination	Fréquence	Transporteur
CB01.18M		fréquence: --E-----	Transporteur: BELLIER
CB01.000	COMBOURG CITE SCOLAIRE	13:00	
CB01.03K	COMBOURG RINIAC	13:13	
CB01.039	COMBOURG TERVAUX	13:17	
CB01.01C	BONNEMAIN CENTRE	13:23	
CB01.134	BONNEMAIN PONT MELIN	13:29	
CB01.018	EPINIAC ST LEONARD	13:31	
CB01.136	EPINIAC LE BREIL	13:33	
CB01.130	EPINIAC CENTRE	13:34	

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de COMBOURG : circuits spécifiques
C19BASE

C19 MATIN

STATIONNEMENT AVENUE DES PRUNUS

ACCES CITE SCOLAIRE PAR LE MOULIN MADAME

CB01.019	fréquence: LM-JV----- Transporteur: BELLIER	
CB01.091	LANHELIN CENTRE	8:00
CB01.092	LANHELIN LE PONCEL	8:03
CB01.000	COMBOURG CITE SCOLAIRE	8:25

C19BASE

C19 17H10

STATIONNEMENT AVENUE DES PRUNUS

CB01.719	fréquence: LM-JV----- Transporteur: BELLIER	
CB01.000	COMBOURG CITE SCOLAIRE	17:10
CB01.092	LANHELIN LE PONCEL	17:30
CB01.091	LANHELIN CENTRE	17:33

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de COMBOURG : circuits spécifiques

C19BASE

C19 18H10

CB01.819	fréquence: LM-JV----- Transporteur: BELLIER	
CB01.000	COMBOURG CITE SCOLAIRE	18:10
CB01.020	LANRIGAN MAIRIE	18:24
CB01.037	DINGE PONT DE LA CHAUSSEE	18:31
CB01.027	DINGE PONTRUCHER	18:32
CB01.028	DINGE BEFFERIE	18:33
CB01.103	DINGE CARF DU HIAUME	18:43
CB01.054	DINGE BOIS HANNIERS	18:47

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de COMBOURG : circuits spécifiques
C19MER

C19 MATIN

STATIONNEMENT AVENUE DES PRUNUS

ACCES CITE SCOLAIRE PAR LE MOULIN MADAME

CB01.019	fréquence: --E-----	Transporteur: BELLIER	
CB01.091	LANHELIN CENTRE		8:00
CB01.092	LANHELIN LE PONCEL		8:03
CB01.000	COMBOURG CITE SCOLAIRE		8:25

C19MER

C19 MERCREDI MIDI

STATIONNEMENT AVENUE DES PRUNUS

DEPART CITE SCOLAIRE VIA LE MOULIN MADAME

CB01.19M	fréquence: --E-----	Transporteur: BELLIER	
CB01.000	COMBOURG CITE SCOLAIRE		13:00
CB01.092	LANHELIN LE PONCEL		13:20
CB01.091	LANHELIN CENTRE		13:23

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de COMBOURG : circuits spécifiques
C20BASE

C20 MATIN

CB01.020	fréquence: LM-JV----- Transporteur: BELLIER	
CB01.046	DINGE BREGEONJOTTE	8:08
CB01.047	DINGE CENTRE	8:10
CB01.049	COMBOURG VAULUISANT	8:13
CB01.000	COMBOURG CITE SCOLAIRE	8:25

C20BASE

C20 17H10

CB01.720	fréquence: LM-JV----- Transporteur: BELLIER	
CB01.000	COMBOURG CITE SCOLAIRE	17:10
CB01.049	COMBOURG VAULUISANT	17:22
CB01.047	DINGE CENTRE	17:32
CB01.046	DINGE BREGEONJOTTE	17:37

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS = Abords de
 VC = Voie communale
 RD = Route départementale

Centre scolaire de COMBOURG : circuits spécifiques

C20BASE

C20 18H10

CB01.820	fréquence: LM-JV----- Transporteur: BELLIER	
CB01.000	COMBOURG CITE SCOLAIRE	18:10
CB01.047	DINGE CENTRE	18:23
CB01.046	DINGE BREGEONJOTTE	18:25
CB01.044	GUIPEL PLOUSIERE	18:28
CB01.041	GUIPEL EGLISE	18:30

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de COMBOURG : circuits spécifiques
C20MER

C20 MATIN

Code	Destination	Heure
CB01.020	fréquence: --E----- Transporteur: BELLIER	
CB01.046	DINGE BREGEONJOTTE	8:08
CB01.047	DINGE CENTRE	8:10
CB01.049	COMBOURG VAULUISANT	8:13
CB01.000	COMBOURG CITE SCOLAIRE	8:25

C20MER

C20 MERCREDI MIDI

Code	Destination	Heure
CB01.20M	fréquence: --E----- Transporteur: BELLIER	
CB01.000	COMBOURG CITE SCOLAIRE	13:00
CB01.049	COMBOURG VAULUISANT	13:12
CB01.047	DINGE CENTRE	13:22
CB01.046	DINGE BREGEONJOTTE	13:27

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS = Abords de
 VC = Voie communale
 RD = Route départementale

Centre scolaire de COMBOURG : circuits spécifiques
C21BASE

C21 MATIN

CB01.021	fréquence: LM-JV----- Transporteur: BELLIER	
CB01.041	GUIPEL EGLISE	7:55
CB01.044	GUIPEL PLOUSIERE	7:57
CB01.042	DINGE CHIFFARDIERE	8:08
CB01.05J	COMBOURG PLESSIS BRIAND	8:09
CB01.000	COMBOURG CITE SCOLAIRE	8:25

C21BASE

C21 17H10

CB01.721	fréquence: LM-JV----- Transporteur: BELLIER	
CB01.000	COMBOURG CITE SCOLAIRE	17:10
CB01.044	GUIPEL PLOUSIERE	17:28
CB01.041	GUIPEL EGLISE	17:30

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de COMBOURG : circuits spécifiques
C21MER

C21 MATIN

	fréquence: --E-----	Transporteur: BELLIER	
CB01.021			
CB01.041			7:55
CB01.044			7:57
CB01.042			8:08
CB01.05J			8:09
CB01.000			8:25

C21MER

C21 MERCREDI MIDI

	fréquence: --E-----	Transporteur: BELLIER	
CB01.21M			
CB01.000			13:00
CB01.05J			13:13
CB01.042			13:15
CB01.044			13:26
CB01.041			13:28

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de COMBOURG : circuits spécifiques
C22BASE

C22 MATIN

CB01.022	fréquence: LM-JV----- Transporteur: BELLIER
CB01.056	PLEUGUENEUC BREIL CAULNETTE/BOIS AUX MOINES 7:46
CB01.02P	PLEUGUENEUC EGLISE 7:50
CB01.02Q	ST DOMINEUC EGLISE 7:53
CB01.009	ST DOMINEUC CHESNOTS 7:55
CB01.070	ST DOMINEUC CALAUDRY 7:56
CB01.058	LA CHAPELLE AUX FILTZMEENS VILLAGE 7:57
CB01.031	COMBOURG CHATEAU GAILLARD 8:12
CB01.000	COMBOURG CITE SCOLAIRE 8:25

C22BASE

C22 18H10

CB01.822	fréquence: LM-JV----- Transporteur: BELLIER
CB01.000	COMBOURG CITE SCOLAIRE 18:10
CB01.05J	COMBOURG PLESSIS BRIAND 18:23
CB01.042	DINGE CHIFFARDIERE 18:24
CB01.060	TINTENIAC GRAND CHATELAIN 18:32
CB01.076	HEDE-BAZOUGES LANDE ES GLETS 18:36
CB01.04L	HEDE-BAZOUGES MILLE CLUB 18:38
CB01.022	HEDE-BAZOUGES GUENAUDIERE 18:40
CB01.034	HEDE-BAZOUGES ECOLE PUBLIQUE 18:46
CB01.099	ST SYMPHORIEN BOURG 18:50
CB01.01G	ST GONDRAN BOURG 18:59

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de COMBOURG : circuits spécifiques
C22MER

C22 MATIN

C22MER

C22 MERCREDI MIDI

Code	Destination	Heure
CB01.022	fréquence: --E----- Transporteur: BELLIER	
CB01.056	PLEUGUENEUC BREIL CAULNETTE/BOIS AUX MOINES	7:50
CB01.02P	PLEUGUENEUC EGLISE	7:54
CB01.02Q	ST DOMINEUC EGLISE	7:57
CB01.009	ST DOMINEUC CHESNOTS	7:59
CB01.070	ST DOMINEUC CALAUDRY	8:00
CB01.058	LA CHAPELLE AUX FILTZMEENS VILLAGE	8:01
CB01.031	COMBOURG CHATEAU GAILLARD	8:16
CB01.000	COMBOURG CITE SCOLAIRE	8:25

Code	Destination	Heure
CB01.22M	fréquence: --E----- Transporteur: BELLIER	
CB01.000	COMBOURG CITE SCOLAIRE	13:00
CB01.031	COMBOURG CHATEAU GAILLARD	13:14
CB01.058	LA CHAPELLE AUX FILTZMEENS VILLAGE	13:28
CB01.070	ST DOMINEUC CALAUDRY	13:32
CB01.009	ST DOMINEUC CHESNOTS	13:33
CB01.02Q	ST DOMINEUC EGLISE	13:34
CB01.02P	PLEUGUENEUC EGLISE	13:38
CB01.056	PLEUGUENEUC BREIL CAULNETTE/BOIS AUX MOINES	13:41

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS = Abords de ...
 VC = Voie communale
 RD = Route départementale

Centre scolaire de COMBOURG : circuits spécifiques
C23BASE

C23 MATIN

ACCES CITE SCOLAIRE PAR LE MOULIN MADAME

CB01.023	fréquence: LM-JV----- Transporteur: BELLIER	
CB01.084	ST PIERRE DE PLESGUEN RIVAUDAIS	7:50
CB01.005	ST PIERRE DE PLESGUEN GARE INTERMODALE	7:53
CB01.086	MEILLAC TOURNEBRIDE	8:05
CB01.000	COMBOURG CITE SCOLAIRE	8:25

C23BASE

C23 17H10

CB01.723	fréquence: LM-JV----- Transporteur: BELLIER	
CB01.000	COMBOURG CITE SCOLAIRE	17:10
CB01.086	MEILLAC TOURNEBRIDE	17:29
CB01.005	ST PIERRE DE PLESGUEN GARE INTERMODALE	17:40
CB01.084	ST PIERRE DE PLESGUEN RIVAUDAIS	17:43

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de COMBOURG : circuits spécifiques
C23MER

C23 MATIN

ACCES CITE SCOLAIRE PAR LE MOULIN MADAME

CB01.023	fréquence: --E-----	Transporteur: BELLIER	
CB01.084	ST PIERRE DE PLESGUEN RIVAUDAIS		7:50
CB01.005	ST PIERRE DE PLESGUEN GARE INTERMODALE		7:53
CB01.086	MEILLAC TOURNEBRIDE		8:05
CB01.000	COMBOURG CITE SCOLAIRE		8:25

C23MER

C23 MERCREDI MIDI

DEPART CITE SCOLAIRE VIA LE MOULIN MADAME

CB01.23M	fréquence: --E-----	Transporteur: BELLIER	
CB01.000	COMBOURG CITE SCOLAIRE		13:00
CB01.086	MEILLAC TOURNEBRIDE		13:14
CB01.005	ST PIERRE DE PLESGUEN GARE INTERMODALE		13:25
CB01.084	ST PIERRE DE PLESGUEN RIVAUDAIS		13:28

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale

Centre scolaire de COMBOURG : circuits spécifiques

D16BASE

D16 18H10

CB01.824	fréquence: LM-JV----- Transporteur: BELLIER	
CB01.000	COMBOURG CITE SCOLAIRE	18:10
CB01.02T	MEILLAC EGLISE	18:24
CB01.02P	PLEUGUENEUC EGLISE	18:32
CB01.017	PLESDER COCHERIAIS	18:36
CB01.00R	PLESDER EGLISE	18:37
CB01.056	PLEUGUENEUC BREIL CAULNETTE/BOIS AUX MOINES	18:40

Les horaires ci-dessus sont indiqués à titre **prévisionnel**. Ils peuvent varier jusqu'à 10 minutes en début d'année scolaire.
 Le conducteur est donc habilité à modifier l'horaire du matin au premier arrêt (et/ou aux suivants) afin de respecter l'horaire d'arrivée prévu.
 Les heures d'arrivée et de départ au premier établissement sont fixes et représentent **le point de référence horaire** sur le parcours.
 Un décalage horaire de plus de 5 minutes nécessitera une **modification officielle** et le conducteur, après recalage, devra en informer les élèves ainsi que son entreprise qui transmettra les horaires réels au Conseil général pour **validation**.
 De manière générale, les élèves doivent se présenter à l'arrêt au moins dix minutes avant l'horaire de passage prévu.
 La présentation d'un titre de transport valide est **obligatoire** pour pouvoir accéder au véhicule.

Abréviations :

ABS	=	Abords de
VC	=	Voie communale
RD	=	Route départementale